

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt et un Octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 13 Octobre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.
Michel BERGER - Bruno FAVIER - Roger PHILBERT - Karine RODRIGUEZ
Régis MONNIER - Véronique JOLLY – Jean-Michel ROYER - Anne PETITEAUX

Absents excusés : Eddy BERNARDI pouvoir à Elodie VIREY
Françoise FEY L'HERISSON pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET
Bernard VETTRAINO

M. Roger PHILBERT a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I TRAVAUX EN COURS :

1- Garderie :

Le 17 Octobre, la Commission Bâtiments et quelques membres du Conseil ont rencontré l'Entreprise CHAPUT pour le choix de la toile et couleur de la peinture. Il a été retenu une toile tissu et les couleurs vert acidulé et beige.

Les travaux de peinture, plafond suspendu ont débuté le 20 Octobre et dureront le temps des vacances scolaires de la Toussaint.

2- Marquage horizontal :

Le marquage au sol a été réalisé les 20 et 21 octobre, reste à faire quelques stops et passages surélevés.

3 – Travaux Sainte Béline :

A l'intérieur de la Chapelle, le plafond est à reprendre ainsi que quelques petits travaux (protection des vitres avec grillage plus rigide).

- Fonds dotation

Considérant la délibération du 10 Juillet 2013 acceptant la mise en place par les Membres de la Communauté des Missionnaires de Nazareth à Landreville, d'un fonds de dotation à usage exclusif au profit de la Commune de Landreville pour la rénovation de son patrimoine immobilier.

Considérant la délibération du 25 Septembre 2014 sollicitant le concours financier du Fonds de Dotation « Landreville Patrimoine et Culture » pour la réalisation des travaux de rénovation de la façade de la Chapelle Sainte Béline.

Considérant que le « Fonds de Dotation Landreville Patrimoine et Culture » a répondu favorablement en s'engageant à verser une contribution forfaitaire de 8000 € à la date de réception des travaux et la convention de partenariat établie entre le Fonds de Dotation « Landreville Patrimoine et Culture » représenté par Monsieur MITANNE Henri en qualité de Président et la Commune de Landreville et le Conseil Municipal représentée par Monsieur THIEBAUT Didier en qualité de Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE la contribution forfaitaire de 8000 € pour la réalisation des travaux de rénovation de la façade de la Chapelle Sainte Béline et s'engage à fournir au Fonds de Dotation tout document prouvant l'utilisation de son soutien financier.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

4 – **Calvaire** :

Les travaux de peinture sont terminés. Les ouvrages sur la croix et le Christ sont à finaliser. Un coût supplémentaire de 24000 € est demandé par l'Entreprise pour cette réalisation. Le donateur Frère MITANNE souhaite participer à nouveau pour ces travaux à hauteur de 30.000 € et qu'il soit notifié dans la convention que la somme supplémentaire soit affectée à la réfection de la Sacristie.

5- **Ecluse** :

La Commission Voirie s'est réunie le 20 Octobre dernier afin de mettre en place le chantier qui débutera le 03 Novembre pour une période de trois semaines environ.

Une déviation de la Grande Rue sera mise en place avec modification de l'arrêt de bus scolaire.

Par 9 voix pour il a été choisi la pose de barrières de couleur verte de chaque côté de la voie de circulation de l'écluse.

6 - **SDEA** :

Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEA

Monsieur le Maire expose que la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle 1) et la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) ont inscrit dans le droit français les grandes lignes de l'action de la France en matière de lutte contre le changement climatique. Outre ses actions en matière d'électricité et d'éclairage, le SDEA, auquel la commune adhère, conseille les collectivités auboises sur la maîtrise de l'énergie, et a développé et structuré cette activité en un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Dans le cadre de ce dispositif CEP, initié par l'ADEME, le SDEA pourrait mettre son expertise technique à disposition de la commune, engagée en faveur du développement durable, afin de lui permettre de mener une politique énergétique maîtrisée sur son patrimoine bâti et non bâti.

Ce service comprendrait :

l'inventaire du patrimoine communal, la collecte des données énergétiques (relevés de consommation, données de facturation, ...) sur les 3 dernières années, et la réalisation d'un bilan énergétique global,

l'élaboration d'un plan pluriannuel d'actions avec des préconisations hiérarchisées (actions sur les usages, investissements nécessaires, priorités de la commune, ...), en vue d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre,

l'accompagnement de la commune dans la mise en œuvre de ce plan d'actions et sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie : développement des énergies renouvelables, conseils énergétiques sur cahiers des charges lors de la construction ou la rénovation de bâtiments,

le suivi annuel de la mise en œuvre du plan d'actions et de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques du patrimoine communal,

la sensibilisation et la formation de l'équipe communale et des élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine.

L'adhésion à ce service donnerait lieu à signature d'une convention sur une durée de 4 ans.

Selon les dispositions de la délibération n°10 du 11 mars 2011 du Bureau du SDEA, la contribution communale à ce service serait égale à 0,7€/habitant plus 250€ la première année (soit 635,7€), et 0,7€/habitant/an les trois années suivantes (soit 385,7€ par an).

Le Conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le SDEA.

S'ENGAGE à verser au SDEA, sur présentation de décomptes définitifs annuels, une contribution de 635,7€ la première année et 385,7€ par an pour les trois années suivantes.

DESIGNE Didier THIEBAUT en tant que « référent énergie », qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEA pour le suivi de l'exécution de la convention CEP, GALLEY Jean-Luc, agent de la commune qui assurera la transmission rapide

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention CEP.

Boitiers temporaires :

Le Conseil Municipal travaillera début 2015 sur la pose de boitiers temporaires dans certaines rues et l'acquisition d'illuminations pour les fêtes de fin d'année.

7- Travaux changement tampons eaux pluviales :

Après avoir pris connaissance de plusieurs devis présentés, pour le changement de trois tampons d'eaux pluviales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE des présents et représentés,

ACCEPTE le devis de l'entreprise POIRIER d'un montant de 4.464 € TTC

DIT que les crédits sont prévus au Budget

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

8 - Acquisition rotonde :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE l'acquisition d'une rotonde de 6 m x 14 m auprès de la Société DANCOVER pour un montant de 1056.70 € TTC.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

II PROJETS TRAVAUX 2015 :

Le Conseil Municipal détermine le choix des travaux à réaliser courant 2015, soit :

Mairie et secrétariat : 13 voix pour et 1 contre

Eglise : une réunion en concertation avec l'Architecte sera prévue courant Novembre

Canalisations Rue des Fâches : protocole échange et convention en cours chez Maitre DE VREESE.

Feu tricolore ou cinémomètre :

M. le Maire présente le coût par feu tricolore, soit environ 10000 € ainsi que la prise en charge à hauteur d'environ 50 % par le Conseil Général. La gestion des feux tricolores est faite par le SDEA.

Le coût d'un cinémomètre est d'environ 2000 à 3000 €

Le Conseil Municipal, décide d'opter pour la mise en place de feux tricolores et charge M. le Maire de demander la procédure pour modifier les limites de l'agglomération à hauteur de la RD 67 et de la Rue des Fâches, auprès du SLA Bar-sur-Seine.

III COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

- Fleurissement :

M. le Maire informe les Membres présents qu'il a assisté avec Jacky CLIDIÈRE à la remise régionale de la première fleur. Deux panneaux et une plaque seront à installer sur la Commune après la cérémonie officielle de remise de prix qui doit être organisée durant le 1^{er} semestre 2015.

- ADMR :

M. le Maire rend compte de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Essoyes.

- CCAO :

- M. le Maire rend compte du Comité de Pilotage sur la future fusion des trois Communautés de Communes prévue début 2016 ou 2017.

- ECOLES :

M. le Maire donne le budget global du RPI pour l'année scolaire 2013/2014, soit 65149 € pour 65 élèves.

Il est demandé par les membres de la Commission Scolaire, la possibilité d'assister aux réunions.

Les effectifs pour l'année 2014/2015 sont de 68 voire 70 élèves ou plus suivant les mouvements de la population.

Une réunion pour les activités périscolaires est organisée le 4 novembre prochain. M. le Maire informe qu'actuellement 44 élèves participent aux activités.

- CCAS :

Elodie VIREY rend compte de la réunion du 06 Octobre dernier : colis de fin d'année, opération Bonjour Facteur.

- COMITE DES FETES :

Elodie VIREY rend compte de la réunion du 06 Octobre concernant les décorations de fin d'année qui seront posées le 29 Novembre. Une soirée de confection de nœuds rouge et or est organisée le 22 Octobre à la MDA.

Plusieurs manifestations sont à venir :

Soirée Beaujolais : 21 Novembre à la MDA organisée par le Syndicat d'Initiative

Marché de Noël des Ecoles : 19 Décembre à Loches sur Ource

Brasier de l'Épiphanie : 11 Janvier organisé par le Syndicat d'Initiative.

- COMMISSION INFOS :

Michel BERGER informe de l'avancement du site web de la Commune et du Landreville Infos qui sera édité et distribué prochainement.

- SYNDICAT DES EAUX :

Jean-Luc GALLEY rend compte de la réunion du 08 Octobre 2014.

- SYNDICAT DE L'OURCE :

Réunion prévue vendredi 23 octobre à la mairie de Landreville à 14 h 15.

IV INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

Toiture garderie école : subvention refusée par le Conseil Général

Vente parcelle communale : les géomètres ont borné les parcelles et le compte-rendu est en cours.

Convention « Médecine Préventive » Renouvellement pour la période 2015-2016

Considérant la Convention Médecine Préventive signée avec le Centre de Gestion, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE de renouveler la convention relative au service de médecine préventive auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016

DIT que les crédits seront prévus chaque année au budget.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette décision

Foyer Aubois : demande de subvention refusée

MPT Landreville : M. le Maire donne lecture d'un courrier de M ; le Président sollicitant une subvention pour des travaux complémentaires dans la salle de la bibliothèque ; Le Conseil Municipal, s'étonnant de ne pas avoir de demande écrite préalable d'autorisation de faire des travaux dans des locaux communaux, par 9 voix, refuse l'attribution de la subvention sollicitée.

Invitation : Commune de Cunfin pour un concert des Echos de la Haute Seine le 7 novembre prochain.

Cérémonie du 11 Novembre :

Rassemblement à 10 h 45 au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur au Café du Commerce avec exposition sur la Grande Guerre.

MISE A DISPOSITION EDUCATEUR APS- AVENANT 2014-2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE l'avenant 2014-2015 établi par la Commune d'ESSOYES à la convention de mise à disposition au RPI Landreville – Loches sur Ource – Viviers sur Artaut, d'un éducateur des APS à raison de 10 h 45 par semaine à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

AUTORISE M. le Maire, Président du RPI, à signer tous documents relatifs à cette décision

Questions diverses :

Michel BERGER demande si des Associations d'aide aux personnes reçoivent des subventions communales.

Jean-Michel ROYER

-demande si la Commune ne devrait pas réfléchir sur un projet d'énergies renouvelables avec panneaux solaires

- propose l'application d'une surtaxe sur les terrains à bâtir ou maisons vides.

- possibilité pour financer des projets de vendre 1 hectare de vignes.

- sonnerie des cloches pour les défunts un peu trop matinale.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance levée à 22 h 50.

Prochaine réunion de conseil prévue le 26 novembre à 18 h 30.